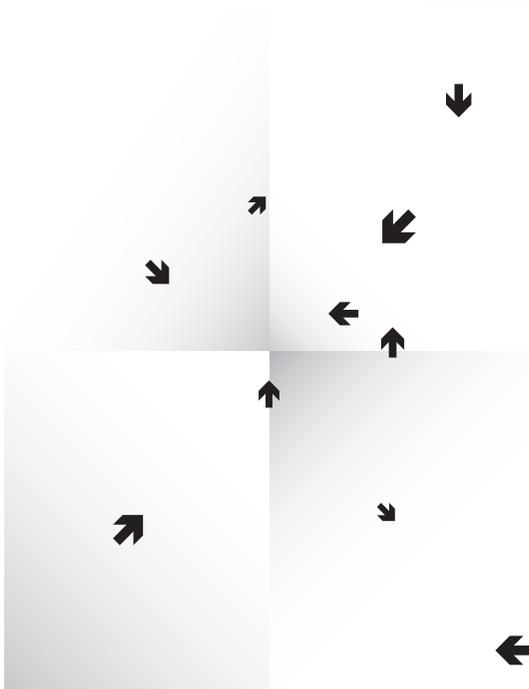


deutsch-französisches
SCHULPROJEKTE-NETZWERK
RÉSEAU DES PROJETS SCOLAIRES
franco-allemands



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la jeunesse





Sommaire

page

Appel à projets pour l'année scolaire 2010/2011	3
Conditions de participation	4
Procédure	5
Sélection des projets et financement	5
Valorisation des projets	6
Subvention pour les frais de transport	7

Appel à projets pour l'année scolaire 2010/2011



Le réseau des projets scolaires franco-allemands soutient des projets communs de classes d'Allemagne et de France dans lesquelles la langue du partenaire est enseignée (notamment dans le cadre d'une section européenne ou d'une filière bilingue). Les échanges soutenus permettront la réalisation de **projets scolaires franco-allemands à caractère pluridisciplinaire, inter-culturel et innovant.**

L'appel à projets** est lancé pour l'année scolaire 2010/2011.

*

Le **réseau des projets scolaires franco-allemands** a été créé dans le cadre du «programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand» lancé par les gouvernements français et allemand (déclaration conjointe franco-allemande du 7 décembre 1995, puis sommets franco-allemands de Weimar (1999) et de Fribourg (2001).

**

Parution au **Bulletin Officiel de l'Éducation nationale** en début d'année scolaire

Conditions de participation

Seuls des tandems franco-allemands d'établissements scolaires peuvent répondre à l'appel à projets.

- ➔ Si l'établissement scolaire de France a une section européenne ou internationale d'allemand, une section AbiBac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.
- ➔ Si l'établissement scolaire de France n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement en Allemagne à filière bilingue de français ou filière Abibac ou bien avec un établissement enseignant le français à partir de la 5^e classe.

À titre d'exemple, un tandem peut donc se présenter comme suit :

- section européenne d'allemand + filière bilingue de français
- section européenne d'allemand + français LV1 **ou** LV2
- allemand LV1 **ou** LV2 + français LV1
- allemand LV1 **ou** LV2 + filière bilingue de français
- etc.

Le partenariat entre établissements peut se situer

- dans le cadre d'un appariement existant **ou**
- dans le cadre d'un partenariat conçu spécifiquement pour le projet.

Il peut par ailleurs s'insérer dans un partenariat existant entre une académie et un Land.

- ➔ **Prévoir la réalisation d'un projet**
 - pluridisciplinaire,
 - à dimension interculturelle,
 - innovant.



**Le projet présenté portera sur l'année scolaire 2010-2011.
Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2011.**

Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés par les deux établissements partenaires.

Procédure



Un seul dossier de candidature est déposé par projet, les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'OFAJ :

www.ofaj.org/reseau-des-projets-scolaires-franco-allemands

et le retournent à OFAJ : **DFJW – Réseau des projets scolaires franco-allemands à l'attention de Chloé Berthon
Molkenmarkt 1
10179 Berlin / Allemagne**

Un seul dossier de candidature sera déposé par projet. Chaque dossier devra faire apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement.**

Le dossier doit parvenir à l'OFAJ **avant le 25 octobre 2010.**

Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande se réunit mi-novembre et sélectionne 25 projets pour l'année scolaire 2010/2011 en tenant compte des critères suivants :

- pluridisciplinarité
- dimension interculturelle
- innovation.

Les établissements dont les projets sont retenus sont informés au plus tard **fin novembre 2010** par l'OFAJ.

Important : si le projet implique des rencontres dans la localité du partenaire, chacun des deux établissements partenaires dépose une demande de subvention pour son déplacement. Si le projet implique une rencontre en tiers-lieu, la demande de subvention est déposée par l'établissement du pays dans lequel se déroule la rencontre.

L'OFAJ accorde à chaque établissement une subvention pour frais de voyage et de séjour d'un montant égal à 100% du taux de la grille prévue par ses Directives (voir page 7). Elle est versée sur présentation des justificatifs de voyage et, le cas échéant, d'hébergement.

Valorisation des projets

Les projets réalisés seront présentés sur le site internet de l'OFAJ (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs, etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés s'engagent à transmettre à l'OFAJ les documents demandés en temps voulu.

Par ailleurs, un représentant de chaque établissement sera invité par l'OFAJ à participer à un séminaire franco-allemand organisé tous les deux ans en coopération avec le Ministère de l'Education nationale et les ministères de l'éducation des Länder afin de présenter les projets réalisés et de contribuer à une réflexion commune sur la pédagogie de projet dans le cadre des échanges scolaires. Ce séminaire est prévu à l'automne 2011.

Subvention pour les frais de transport

Consultez le tableau sur la page suivante.



Remboursement des frais de voyage en €	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	DOM-TOM
Baden-Württemberg	78	57	33	92	71	61	90	52	40	57	57	74	51	78	26	84	77	57	52	75	43	88	62	13	93	52	161
Bade-Württemberg																											
Bayern	96	79	51	111	93	79	106	75	57	74	79	92	69	96	49	106	94	79	75	97	65	110	85	36	111	75	161
Bavière																											
Berlin	130	82	84	140	108	112	137	90	88	108	75	122	102	128	73	123	124	100	90	118	85	124	92	64	145	90	161
Berlin																											
Brandenburg	139	88	94	142	115	110	151	96	86	117	80	118	111	141	71	128	145	106	96	124	82	122	98	72	142	96	161
Brandenburg																											
Bremen	122	60	75	116	86	93	130	69	74	100	52	98	94	122	57	101	117	78	69	96	70	102	70	56	137	69	161
Brême																											
Hamburg	126	69	81	124	96	102	134	77	83	107	61	107	99	126	66	109	122	87	77	105	79	110	79	61	142	77	161
Hambourg																											
Hessen	101	55	55	109	81	83	111	62	58	79	46	92	73	101	42	96	98	73	62	91	55	97	64	35	116	62	161
Hesse																											
Mecklenburg-Vorpommern	148	98	103	151	124	119	161	105	96	126	89	128	121	150	80	138	154	115	105	133	92	132	107	81	152	105	161
Mecklenburg-Poméranie																											
Niedersachsen	122	60	75	116	86	93	130	69	74	100	52	98	94	122	57	101	117	78	69	96	70	102	70	56	137	69	161
Basse-Saxe																											
Nordrhein-Westfalen	104	40	58	96	67	74	113	49	54	81	32	78	75	104	38	81	101	59	49	77	51	82	51	38	119	49	161
Rhénanie du Nord-Westphalie																											
Rheinland-Pfalz	92	41	47	96	68	63	103	49	39	70	32	72	64	92	22	81	90	59	49	77	35	82	51	23	96	49	161
Rhénanie-Palatinat																											
Saarland	70	36	28	77	52	50	84	33	26	50	36	59	42	70	10	65	71	40	33	59	22	69	41	11	83	33	161
Sarre																											
Sachsen	134	84	89	138	110	105	138	92	82	112	76	114	107	136	66	124	141	101	92	119	78	118	94	67	138	92	161
Saxe																											
Sachsen-Anhalt	124	75	80	128	100	96	138	82	72	103	66	104	97	126	56	114	131	92	82	109	69	108	84	57	128	82	161
Saxe-Anhalt																											
Schleswig-Holstein	134	77	88	131	103	109	142	85	90	112	69	114	107	134	74	118	129	95	85	113	86	119	86	69	150	85	161
Schleswig-Holstein																											
Thüringen	119	69	74	122	95	90	131	76	66	97	60	99	92	119	51	108	125	86	76	104	63	103	78	52	123	76	161
Thüringie																											

Deutsch-französisches
SCHULPROJEKTE-NETZWERK
RÉSEAU DES PROJETS SCOLAIRES
franco-allemands



Le réseau des projets scolaires franco-allemands a été créé par les gouvernements français et allemand (déclaration conjointe franco-allemande du 7-12-1995, puis sommets franco-allemands de Weimar (1999) et de Fribourg (2001)).



DFJW
Réseau des projets scolaires franco-allemands
Molkenmarkt 1 · 10179 Berlin / Allemagne
tél. 0049-30-288 757-10
fax 0049-30-288 757-87
berthon@dfjw.org
réseaudesprojetscolaires@ofaj.org

Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

www.ofaj.org/reseau-des-projets-scolaires-franco-allemands



En coopération avec :

